



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 080-218003580-20240417-DEL11042024_29-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

N° 2024 - 29

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, M. ROIX Samuel, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
04/04/2024

Date d'affichage
18/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

OBJET : Participation SMUR de la Ville d'Eu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune participe au fonctionnement du SMUR de l'Hôpital de EU, pour 2024 la charge serait de 1 221.50 € pour une population municipale de 2443 habitants au 1^{er} janvier 2024 (données INSEE).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le montant fixé à 0.50 € / habitant,
- **DECIDE** d'accorder une participation financière au SMUR de EU, d'un montant de 1 221.50€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette participation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

